



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL

12 décembre 2016

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture

CS 92301

16023 ANGOULÊME CEDEX

Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur vocal : 0.821.80.30.16

Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h45 – Site internet : www.charente.gouv.fr

PREFECTURE ET SOUS-PREFECTURES

Direction des Ressources Humaines, des Finances et de la Logistique Mutualisée

Arrêté du 1^{er} décembre 2016 portant organigramme de la préfecture de la Charente.



PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des ressources Humaines, des Finances
et de la logistique Mutualisée

Arrêté portant organigramme de la préfecture

Le Préfet de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

VU la circulaire du ministère de l'intérieur NOR INTA1619452C du 8 juillet 2016 relative à l'organigramme des préfectures ;

VU la directive nationale d'orientation des préfectures et des sous-préfectures 2016-2018 du 7 mars 2016 ;

VU l'arrêté n° 2010-26 du 4 janvier 2010 portant organigramme de la préfecture de la Charente à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

VU l'avis du comité technique de la préfecture émis lors des séances du 17 novembre 2016 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2017, l'organigramme de la préfecture de la Charente sera le suivant :

CABINET :

DIRECTION DES SECURITES :

- Service interministériel de défense et de protection civile ;
- Bureau de la police administrative et de l'ordre public.
- Service départemental de la communication interministérielle ;
- Bureau de la représentation de l'État.

SECRETARIAT GENERAL

- Contrôle de gestion, contrôle interne financier, performance ;
- Mission modernisation ;
- Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication ;
- Responsable de la sécurité des systèmes d'information.

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

- Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État ;
- Bureau du contrôle de légalité, du conseil et de l'intercommunalité ;
- Bureau de l'urbanisme ;
- Bureau des migrations et de l'intégration ;
- CERT CNI-Passeports ;
- Bureau des élections et de la réglementation générale ;
- Référent Fraude départemental.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS :

- Bureau des ressources humaines ;
- Bureau des relations usagers, de la logistique et de l'immobilier ;
- Bureau du pilotage budgétaire ;
- Service départemental d'action sociale.

SERVICE DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL :

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'appui territorial ;
- Bureau de l'environnement.

ARTICLE 2 : l'arrêté du n° 2010-26 du 4 janvier 2010 portant organigramme de la préfecture de la Charente à compter du 1^{er} janvier 2010 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de cabinet sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 1^{er} décembre 2016

Le Préfet,

Pierre N'GAHANE